

Le Brasseur Syndical



Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Brasserie Labatt-CSN

Mot du Président



Volume 18 No : 01

Février 2021

Bonjour à toutes et tous,

En ce début d'année, nous sommes toujours en état de confinement du à cette pandémie qui perdure depuis maintenant un an. Notre vie syndicale a été un peu écorchée dans son déroulement. Entre autres, nous n'avons pu tenir aucune assemblée générale en 2020 et avons du annuler notre Banquet Syndical de Noël en novembre dernier. Nous avons du nous adapter à cette situation en procédant de manières différente afin d'être en mesure de renouer avec nos membres. Donc, comme vous avez pu possiblement constater, depuis près d'un mois nous sommes affairé à l'organisation de notre assemblée générale qui est cédulée pour le 27 mars 2021. La différence cette année est que nous procéderons virtuellement avec l'application Zoom.

Afin de procéder, lors des prochaines semaines, nous recueillerons vos courriels, afin de pouvoir vous lancer une invitation. Vous recevrez donc éventuellement les détails de notre assemblée ainsi que la manière d'y accéder sur Zoom. Pour se faire vous devrez premièrement remettre votre courriel à votre VP départemental. La deuxième chose à faire sera de télécharger l'application Zoom, sur votre portable ou autres si ce n'est déjà fait.

Autres sujet.

Concernant les relations de travail, l'employeur recommence à ne pas respecter certains point de la convention collective. L'un de ces cas est l'entreposage fait en sous-traitance de produit fini embouteiller à notre usine de Montréal. L'employeur a pris comme décision de faire entreposer notre bière à l'entrepôt Intra modal. A ce jour, près de 19 000 palettes y ont été envoyées. Le dossier sera audité en arbitrage en juin.

Dans ce numéro

Mot du président 1

Suite mot du président
Mot du Conseiller 2

V.-P livraison 3

Journée
Internationale
De la femme 4

Retrouvez-nous sur le
Web

www.sttbl.ca

Pour nous joindre

Téléphone: 514-368-4999

Télécopie: 514-368-7771

Messagerie: sttbl.csn@gmail.com

Suite Mot du Président

De plus, l'employeur ne respecte pas l'ancienneté des gens qui postulent lors d'affichage de poste. Plusieurs discussions à ce sujet ont été faites et malgré tout, l'employeur reste sur sa position.

Un grief a été déposé et envoyé immédiatement en arbitrage. Cela a été de même quand l'employeur a procédé avec les coupures de VPO qui faisaient en sortes, que les pauses et repas ne respectaient plus les règles de la convention collective. Ce dossier d'arbitrage sera audité en mai. Les changements de chaise fait aux RH dernièrement ne vont guères aider à de bonnes relations de travail. Lorsque l'employeur se sent mal pris dans ses décisions de gestion, il choisit malheureusement la voie facile qui est de ne pas respecter la convention collective.

Nous allons devoir nous mobiliser afin de faire respecter nos droits!

Solidarité à toutes et tous!

Mot du Conseiller



Le boni de vie chère

La convention collective prévoit un boni de vie chère pour compenser l'augmentation du coût de la vie. Plusieurs ont demandé au syndicat si ce boni allait bientôt être versé. Voici comment le boni fonctionne et pourquoi il ne peut être versé en ce moment.

Comment ça marche, le boni?

Le boni de vie chère est prévu à la clause 18.2 de la convention collective. Cette clause prévoit le versement d'un boni si, au cours d'une année, le coût de la vie augmente de plus de 4.5%. Si ce seuil est atteint, la clause prévoit un boni qui augmente graduellement au fur et à mesure que le coût de la vie augmente au-delà de 4.5%. Le but de cette clause est de protéger nos salaires si le coût de la vie augmentait soudainement et rapidement.

Est-ce qu'on aura le boni cette année?

Depuis de nombreuses années, l'augmentation du coût de la vie se situe entre 1 et 3%. La pandémie a réduit encore plus cette augmentation, car les prix de l'essence ont diminué beaucoup. Pour l'année 2020, l'augmentation n'a donc été que de 0,95%. Cela est donc inférieur à 4,5%.

Pour cette raison, la convention collective ne prévoit donc pas le versement d'un boni de chère cette année.

V.-P livraison



Bonjour cher camarade,

Voici quelques détails sur les fonds de pension de Labatt.

Pour commencer, parlons de la prestation déterminée (CS). Cette année encore, l'employeur a fait quelques erreurs concernant les prélèvements. Le montant à payer pour 2020 était de 3241 \$ soit 5% du salaire de base de la classification 29 operateurs. Dans certains cas, le montant a été dépassé; il y aura donc un remboursement du montant payé. Pour les personnes qui n'ont pas atteints le montant de 3 241\$, l'employé devra émettre un chèque à la compagnie pour combler la différence. M. St-Jacques a déjà contacté les gens qui ont eu une erreur dans leur dossier. Nous allons suivre le dossier pour 2021, mais n'oubliez pas que la cotisation pour cette année est augmentée à 6%, soit pour une cotisation de 3927.60 \$. Ne pas oublier que, sur les assurances à court terme comme à long terme, le prélèvement de la cotisation pour le fond de pension est déduit directement à la source.

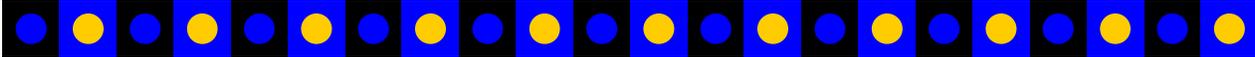
En qui concerne les cotisations déterminées (employé depuis 2010), plusieurs ont remarqué sur leur paie ou relevé de la Sun life qu'ils ne cotisaient pas au taux qu'ils avaient demandés lors de leur choix. Il est important pour tous de vérifier avec la Sun life. Sur leur site, il est possible d'accéder à votre dossier et de voir toutes vos cotisations et autres détails de votre compte. Il est possible aussi de demander la feuille que vous avez signer lors de votre choix de placement et de pourcentage pour vérifier que tout est conforme. Certains cas peuvent avoir une erreur de plus de 3 %, c'est beaucoup d'argent que les employés peuvent perdre si la correction ne se fait pas.

Un gros changement que **VOTRE SYNDICAT** a gagné pour cette année est que le pourcentage que vous aviez choisit sera calculé sur le gain gagné et non sur le taux de base à votre échelle de salaire. De plus, comme la convention collective le prévoit, l'employeur égalera une partie de la cotisation volontaire additionnelle à raison de 50 % de chaque pourcentage de cotisation volontaire du salarié jusqu'à un maximum de 1% pour l'employeur. Vous pouvez faire des modifications du pourcentage de cotisation à n'importe quel moment dans l'année sur le site de la Sun Life.

Votre équipe syndicale est là pour vous aider dans vos questionnements. Ne vous gênez pas de venir nous voir pour toutes questions, il nous fera plaisir de vous aider !

Je vais en profiter pour vous souhaiter à tous une bonne année de solidarité et de prospérité, surtout en temps de pandémie. Une très bonne santé à toute la famille de Labatt !

Votre V.P. livraison, Pat Turcot



Journée internationale de la femme.

Le 8 mars est la journée internationale des femmes. C'est une date commémorative où l'on reconnaît et où on souligne à l'échelle mondiale les réalisations sociales, économiques, culturelles et politiques des femmes.

C'est grâce à leur détermination, leur audace et beaucoup de volontés que des femmes ont osées se tailler une place aux côtés des hommes dans notre brasserie.

On peut même affirmer qu'elles ont réussi!

Maintenant, en 2021 dans notre usine, nous avons une belle diversité de femmes: des femmes conductrices de camion à fourche, des femmes qui travaillent au laboratoire et au brassage, des femmes opératrices sur les lignes de production comme V.P.O, d'autres aux soutireuses, aux étiqueteuses et même aux empaqueteuses. Certaines sont d'apparence très délicate mais combien fortes, endurantes, rapides et très débrouillardes.

Les femmes ont de plus en plus leur place dans notre industrie qui était majoritairement composée d'hommes par le passé. Aujourd'hui, les femmes et les hommes s'unissent pour travailler ensemble en jumelant leur force.

Je voudrais remercier celles qui nous ont précédées. Je remercie également vous monsieur de nous appuyer et de nous soutenir. Continuons de travailler ensemble d'égal à égal.

SOLIDARITÉ!!!!!!

Patricia Guérard.

Départ :

Simon Blais

Christian Lauzier

Denis Ranger

Daniel Lepage

Jean-Luc Beaudin

Daniel Lecler

Mario Proulx

André Tremblay

**Nouveaux
Permanents
Éric Grosleau**

Cédric Lecler

Collaborateurs:

Comité Journal:

Marc-Eric Gagnon

VP à l'Information:

Dominique Parent

Impression:

Copie Éclair

